

Tarification carbone : Québec reconnaît enfin l'iniquité vécue par les producteurs agricoles

Longueuil, le 15 mai 2026 – Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) saluent l'annonce du gouvernement du Québec visant à rembourser, au cours des deux prochaines années, une partie de la tarification carbone payée par les entreprises agricoles. Pour les PGQ, cette décision représente une reconnaissance claire de la pertinence des revendications portées depuis plusieurs années par le secteur des grandes cultures.

« Depuis longtemps, nous dénonçons l'iniquité que subissent les producteurs de grains québécois en matière de tarification carbone. Les entreprises agricoles disposent de très peu d'alternatives aux énergies fossiles et ne devraient pas être pénalisées davantage que leurs concurrents nord-américains. Cette annonce constitue donc un gain de principe important pour nos entreprises et démontre que le gouvernement accepte enfin de reconnaître l'impact concret de cette charge financière sur notre compétitivité », affirme le président des Producteurs de grains du Québec, M. Sylvain Pion.

Toutefois, sur le plan des moyens, force est de constater que l'annonce d'aujourd'hui n'aura pas pour effet de rembourser intégralement et de façon permanente la taxe carbone payée par les producteurs agricoles. Le programme annoncé prévoit 87 M\$ sur deux ans, sans pérennité ensuite. De ce montant, on estime qu'une enveloppe d'environ 12 M\$ pourrait être destinée au secteur des grains pour chacune des deux années du programme. Or, au cours des dernières années, les entreprises de grandes cultures ont versé plus de 150 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC). Sur une base annuelle, les PGQ évaluent que les contributions totales du secteur à la tarification carbone sont d'environ 18 M\$ par année.

« Même s'ils sont insuffisants, les montants annoncés sont les bienvenus. Cela étant dit, nous souhaitons maintenant que le gouvernement fasse preuve de cohérence en mettant en place une solution permanente et à la hauteur de l'impact de la tarification carbone pour le secteur agricole. Les producteurs ont besoin d'un signal clair, durable et prévisible pour continuer d'investir dans des pratiques toujours plus performantes sur les plans agronomique, économique et environnemental », conclut M. Pion.

Les PGQ soulignent par ailleurs positivement les annonces en appui à la relève agricole, qui prévoient de rehausser les niveaux d'aide financière et de renforcer l'appui aux projets d'établissement.

Les Producteurs de grains du Québec

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent près de 10 000 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'être à la base de nombreuses autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel moyen de 2 milliards de dollars. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois dans la province.

– 30 –

Source

Producteurs de grains du Québec

Renseignements

581 996-5344

com@pgq.ca